

## Migrations agricoles et développement durable, couple toujours inconciliable?: l'exemple de Koza II dans la région du Nord-Cameroun

F. Vandî<sup>1\*</sup>

**Keywords:** Migration- Agro-ecology- Agropastoralism- Sustainable development- Environment- Cameroon

### Résumé

*Les migrations dans la Région du Nord sont relativement anciennes. Elles remontent en effet au début des années 1970 et ont été initiées et encadrées par l'État, les Organisations de la Société Civile (OSC) et par les initiatives spontanées. Très souvent, elles ont été analysées comme sources de conflits et de destruction de l'environnement. Les migrations des populations de l'Extrême-Nord vers le sud de Garoua répondaient à un besoin de désengorger les zones montagnardes, alors surpeuplées et victimes d'une extrême pauvreté, par le développement de l'agriculture, notamment du coton. La déforestation et les divergences de points de vue ne manquent donc pas dans ce contexte; mais elles peuvent conduire à une conscience de préservation de l'environnement et à l'ingénierie sociale institutionnelle de cohabitation où les intérêts de différents membres sont équilibrés. Cette approche a occulté et compromis une résilience qui a permis une certaine durabilité socio-économique, environnementale et écologique comme cela peut s'observer dans la localité de Koza II. Mais espérer obtenir du développement durable en contexte de migration comme à Koza II suppose de relever le défi de garantir les intérêts locaux et les articuler avec les nationaux, voire les internationaux.*

### Summary

#### Are Agricultural Migrations and Sustainable Development Incompatible?: The example of Koza II in the North- Cameroon Region

*Migrations in the Northern Region are a relatively old phenomenon. They date back to the early 1970s and were initiated and supervised by the State, Civil Society Organizations (CSOs) and spontaneous initiatives. Very often they have been analyzed as a source of conflict and destruction of the environment. The migrations of the populations of the Far North towards the south of Garoua responded to a need to relieve the mountain areas, which were then overpopulated and suffering extreme poverty, by the development of agriculture, notably cotton. Deforestation and conflicting views are not lacking in this context, but they can lead to a greater awareness of conservation of the environment and institutional social engineering of cohabitation where the interests of different members are balanced. This approach has obscured and compromised a resilience that has allowed for a certain socio-economic, environmental and ecological sustainability, as can be seen in Koza II. However, the hope to achieve sustainable development in the context of migration, as in Koza II, means taking up the challenge of guaranteeing local interests and articulating them with the national and even international ones.*

<sup>1</sup>Université de Strasbourg, Science Politique et Histoire, École Droit, Strasbourg, France.

\*Auteur correspondant: Email: vandifache@yahoo.fr

## Introduction

Les migrations sont souvent associées à la destruction de l'environnement (15) et aux conflits entre migrants et populations locales autour des ressources limitées dont la gestion en commun ne pourrait être qu'une tragédie environnementale (12). Cette idée est renforcée par l'exigence de développement durable devenue une grille de lecture des politiques publiques, leurs analyses et leurs objectifs depuis Rio et la loi forestière de 1994 au Cameroun. La destruction de l'environnement et les conflits entre les acteurs est une réalité en contexte de migration du fait des facteurs directs (expansion de l'agriculture, l'extraction du bois de chauffe et l'expansion des infrastructures) d'une part et, d'autre part, des facteurs structurels (démographie, économie et institution) (3:2-4). Ces facteurs sont réunis à Koza II, dont la population n'a cessé d'augmenter. En effet, le village de Koza II est installé sur une Zone d'Intérêt Cynégétique (ZIC) N° 19. Cet état de choses a créé une compétition et des conflits entre divers acteurs pour l'accès aux ressources naturelles, notamment l'eau, le bois et le foncier (23, 25). Ces problèmes seraient liés à l'émergence de la question foncière qui n'aurait pas été intégrée dans les projets de développement dans la Région et qui expliquerait les échecs des projets de développement (1). Et les tentatives de résolution de ces conflits seraient inefficaces et incapables d'assurer une durabilité sociale, économique, écologique et environnementale dans ces zones de migration. Ce pessimisme s'explique par l'impossibilité d'une négociation foncière (27) ou par les problèmes de pérennisation des solutions (26:640). Ainsi, «au-delà de la création de comités locaux de gestion ou de concertation au niveau des terroirs, le véritable défi est de les faire fonctionner sur des enjeux cruciaux, dont l'intégration agriculture-élevage» (9). Les préoccupations de développement durables et de participation des populations introduites dans les politiques publiques à travers la loi forestière de 1994 n'ont pas conduit à une conscience de développement durable et de cohabitation pacifique. Les années 1990 sont aussi des périodes de changements fondamentaux qui ont secoué radicalement les équilibres politiques et sociaux du vivre ensemble au Cameroun en général et dont les impacts sont particulièrement importants dans la Région du Nord du pays.

Parmi ces changements, on peut citer la succession du premier président musulman du Nord par un chrétien du sud, la crise économique et la dévaluation du FCFA, les libéralisations et les démocratisations politiques. Dans quelles mesures ces changements ont-ils contribué à la réalité migratoire et comment s'articulent-ils avec les enjeux de la gestion durable dans les zones de migrations?

Les projets de démarcation avec les acteurs principaux, notamment les agriculteurs et les éleveurs n'ont pas en effet conduit à la fin des hostilités et de la destruction de l'environnement. Mais est-ce pour autant dire qu'il n'y a aucun espoir de durabilité sociale, économique, environnementale et écologique dans la zone? L'intégration technique des activités principales que sont l'agriculture et l'élevage suffirait-elle à assurer le développement durable et un vivre ensemble dans les zones de migrations du Nord-Cameroun? Telles sont les questions auxquelles cherche à répondre cet article.

L'objectif de cet article est d'analyser les interactions complexes entre migrations agricoles et développement durable dans la région du Nord Cameroun et précisément à Koza II. En effet, alors qu'il est annoncé une absence de gestion durable sans règles légitimes, la gestion en commun à Koza II laisse transparaître un développement socialement, économiquement et écologiquement durable. En général, le couple (migrations; développement durable) est abordé sous l'angle de ses effets négatifs et les moyens de les gérer/prévenir. Cette réflexion, essaie de saisir ses effets positifs et les moyens de les renforcer.

Cette étude est le résultat de plusieurs enquêtes dans la Région du Nord, de la revue documentaire et de l'observation spontanée et systématique dans la zone. Depuis 2012, j'ai effectué des visites et des voyages en tant que stagiaire au PJP de Garoua<sup>1</sup>, pour accompagner des religieux dans la zone de Poli<sup>2</sup> et pour faire des enquêtes dans le cadre de l'observatoire du foncier au Cameroun<sup>3</sup>. En général, il s'agissait de l'observation et des entretiens en groupes ou individuels avec les autorités administratives, traditionnelles ou les leaders d'association<sup>4</sup>, les migrants ou les éleveurs nomades de la zone irriguée de Lagdo, de Ngong, de Poli, de Gouna, de Touroua et de Koza II<sup>5</sup>.

<sup>1</sup>Il s'agit d'un stage académique de Juillet à septembre 2012 (10).

<sup>2</sup>En tant responsable des observateurs au Sein de Réseau Afrique Europe Foi et Justice, j'avais la charge de les appuyer dans l'observation des faits sociaux. À Poli, le phénomène observé alors était le déplacement des personnes suite aux exactions de Boko Haram.

<sup>3</sup>Cf. OATGE, sur le lien; <http://fpae-cameroun.org/oatge/coordination/> (Consulté le 20 mars 2017).

<sup>4</sup>Au CDD, j'ai interrogé les deux Secrétaires Généraux, l'ingénieur agronome et l'animateur qui avaient la responsabilité de préparer et d'accompagner les candidats aux migrations. Au PJP de Garoua, j'ai interrogé le coordinateur, le chargé de la gestion des conflits agro-pastoraux et un animateur de terrain en charge du Comité Local de Prévention de Conflit.

<sup>5</sup>Pour le cas de Koza II, j'ai interrogé le chef du village, deux de ses notables, un éleveur, certains jeunes du village, 5 femmes, un enseignant du Lycée du village.

Ce travail de terrain a été complété par une revue documentaire de la littérature sur la question. Nous avons aussi lu les documents de planification et les rapports du CDD et du PJP de Garoua.

## **L'encadrement des migrations agricoles à l'épreuve du terrain dans la Région du Nord Cameroun: L'irréductibilité de la situation à sa dimension foncière**

### **Une diversité de migrations agricoles pour un objectif de développement par l'agriculture**

#### ***Les migrations encadrées par l'État***

Les migrations sont des changements de résidence plus ou moins définitifs ; elles peuvent intervenir dans le cadre d'une politique de peuplement ou de développement sous l'encadrement des pouvoirs publics ou sous l'encadrement des acteurs non étatiques ou spontanément.

Les premières migrations intervenues au Nord-Cameroun s'inscrivaient dans un projet de l'État. Ainsi, l'État a pris le décret N° 72/332 du 17 juillet 1972 modifié par le décret n° 73/59 du 9 février 1973 qui a confié à la Mission d'Étude et d'Aménagement de la Vallée Supérieure de la Bénoué (MEAVSB) l'aménagement et l'installation des migrants. Aux termes de ce décret, la MEAVSB, devenue en 2002 Mission d'Études pour l'Aménagement et le Développement de la Province du Nord (MEADEN), avait pour mission d'aménager et d'installer les migrants dans le Nord-Est Bénoué. L'appui consistait à transporter des migrants, à les installer sur des sites préalablement aménagés et leur offrir de quoi manger les huit premiers mois. L'encadrement consistait, à identifier les lieux, la manière de les occuper, les types et les techniques de culture que les populations migrantes doivent pratiquer. La principale activité est l'agriculture, notamment le coton. Même si certaines populations habituées au mil vont tenter de le faire avant de s'adonner au maïs ou le sorgho, le coton va demeurer une culture incontournable (21) des migrants. À partir des années 1980, l'État confronté au manque de terres et à la crise économique met fin aux projets de migration. Le retrait de l'État ne met cependant pas fin aux migrations. Il suscite bien au contraire l'entrée d'autres acteurs dans l'encadrement du processus et déclenche le phénomène de migration spontanée.

#### ***Les migrations encadrées par les OSC et les initiatives spontanées***

Le retrait de l'État a permis la récupération de la problématique par des Organisations de la Société Civile (OSC) et des partenaires au développement. C'est le cas du Comité Diocésain de Développement (CDD) du diocèse de Maroua-Mokolo qui en a fait un des axes de solution au problème d'insuffisance des terres constatées dans sa partie montagnarde (les Monts Mandaras).

Ainsi depuis 1994, tous ses plans triennaux de développement avaient un volet migration. Il a ainsi fait déplacer plusieurs familles. Plusieurs autres acteurs l'ont suivi dans des partenariats. Il s'agit du CDD de Garoua, de la Sodécoton à travers le projet DPTG (Développement Paysannal et Gestion des Terroirs), puis ESA (Eau, Sol, Arbre). Certaines personnes ont joué un rôle important comme le missionnaire oblat Philippe Thierry qui, ayant servi à Djingliya puis à Koza et affecté à Touroua, a non seulement aidé à l'identification des sites dans la région, mais a joué un rôle dans la fourniture des services de bases aux migrants (écoles, centre de santé...) et la défense de leurs droits contre les abus des autorités traditionnelles.

Les migrations spontanées se sont développées parallèlement et après les migrations encadrées par l'État puis par les OSC. Aussi bien qu'au temps des migrations encadrées par l'État ou par les OSC, plusieurs personnes ont migré vers le sud de Garoua de leur propre initiative. Les migrants installés qui venaient rendre visite à leurs familles informaient leurs frères sur la possibilité de s'installer et d'améliorer leurs revenus dans la zone de Garoua. Depuis le début des hostilités de Boko haram, un nombre important de personnes se déplacent dans le sud de Garoua. A partir des enquêtes faites en 2015 et 2016 à Koza, il ressort que des centaines de personnes provenant des villages de Kolofata, Mozogo, Badjoel, Gansé, Tourou, Diamaré<sup>6</sup>, Tolkomari dans la région de l'Extrême-Nord et du Nigéria<sup>7</sup>, ont trouvé refuge dans les localités de Koza II, Hinga, Taparé, Waté, Hoy, Samo Gouna, Windé Pintchoumba, Pikba et Louka Badji dans les départements du Faro et de la Bénoué dans la Région du Nord<sup>8</sup>. Si certains de ces déplacés ont suivi les anciens proches qui ont migré dans la Région depuis le début des années 1980 sous l'égide de l'État ou des ONG, d'autres se sont installés sur des nouveaux lieux.

Quel que soit l'itinéraire des migrations, elles poursuivent le même objectif aussi bien chez les pouvoirs publics que les migrants et ceux qui les appuient.

<sup>6</sup>Il s'agit en particulier des Moufous, un peuple qui habite au Nord-Ouest du Département du Diamaré à l'Extrême-Nord du pays.

<sup>7</sup>Il s'agit des Camerounais résidents au Nigéria et qui ont fui les hostilités de Boko Haram.

<sup>8</sup>Ce nombre peut être plus important au regard compte de ce que certaines sont installées sans se faire connaître par les autorités administratives ou traditionnelles.

## L'objectif et les méthodes d'encadrement des migrations agricoles au Nord-Cameroun

### *Les migrations pour le développement encadré par l'agriculture*

Les migrations telles qu'envisagées par l'État camerounais visaient un développement équilibré du pays par le transfert des populations des montagnes surpeuplées des Monts Mandaras sur les terres déclarées sous-peuplées de la Bénoué. Les migrations des populations de l'Extrême-Nord vers le sud de Garoua répondaient à un besoin de désengorger les zones montagnardes alors surpeuplées et victimes d'une extrême pauvreté. À travers ces projets, l'État visait un double objectif est «rééquilibrer les fortes disparités de peuplement entre les Provinces de l'Extrême-Nord et du Nord d'une part, et contribuer au développement des régions sous-peuplées via la mise en valeur agricole d'autre part» (1). Il faut rappeler que les migrations interviennent au moment où la politique juridique du Cameroun est un positivisme, c'est-à-dire que le droit est la volonté et d'émanation exclusive de l'État en vue de la construction de la société. Les réformes foncières des années 1974, deux ans seulement après la réunification du pays<sup>9</sup>, répondaient précisément à cet objectif. En effet, ces textes cherchaient à régler deux problèmes: la construction de l'État-nation<sup>10</sup> et son développement économique<sup>11</sup>. Ce positivisme étatique s'est traduit dans la politique agropastorale par l'idée de l'État est gestionnaire exclusif des terres rurales qu'il peut mobiliser pour ses projets de développement au détriment des autorités traditionnelles et peuls éleveurs.

Sur le plan institutionnel, pour régler les litiges agropastoraux, une commission a été instituée par le Décret N°78/263 du 3 juillet 1978 fixant les modalités de litiges agro-pastoraux. Cette Commission présidée

par le Sous-préfet ou le chef de District est composée par les responsables de l'administration déconcentrée, des autorités traditionnelles<sup>12</sup>; et les agriculteurs et les éleveurs sont représentés par une personne. Une des principales missions<sup>13</sup> de cette commission est la gestion de l'espace agropastoral et le règlement des conflits agropastoraux. Mais pour diverses raisons, ces commissions n'ont pas réussi à remplir leurs missions finalement reléguées aux autorités traditionnelles ou à des projets (29). Toutes ces mesures visaient à mettre en place un cadre juridique, institutionnel et technique pour un développement de l'agriculture selon les critères de l'État. Dans le cadre des projets de migrations d'avant 1994, la question du développement durable et de la participation ne faisait pas partie des préoccupations même si on peut constater ça et là des mesures préventives et curatives de la dégradation de l'environnement et de l'occupation anarchique des espaces. Ces mesures visaient davantage à encadrer les paysans et à les orienter vers la productivité agricole que pour la protection de l'environnement en tant que tel. Pour contrer le risque d'expansion anarchique de l'agriculture, les premiers projets de migrations posaient l'aménagement préalable des espaces à affecter aux populations migrantes pour les inciter à l'agriculture intensive. Les principales zones d'installation (Nord-Est-Bénoué et Sud-Est-Bénoué) des migrants ont été préalablement aménagées par la MEAVSB. Le projet Nord-Est-Bénoué procédait par un canevas rationnel qui incluait «piquetage géométrique de parcelles de 2500 à 5000m<sup>2</sup>, séparées par des bandes anti-érosives de 2 à 4 m de largeur. Cet aménagement présupposait que les migrants allaient suivre les protocoles de culture et demeurer dans un cadre défini, le corsetage devant les orienter et les maintenir dans l'intensif» (17). Par ailleurs, les zones de culture, d'élevage et de conservation étaient délimitées<sup>14</sup>.

<sup>9</sup>En 1972, les deux États fédérés du Cameroun se réunissaient après un référendum

<sup>10</sup>Pour faire du Cameroun un État-Nation moderne, le législateur de ce pays a cherché par le régime foncier à atteindre l'objectif de l'unification de la Nation et de construction d'un État camerounais maître de son territoire et de sa population d'une part, et d'autre part, l'atteinte des objectifs de modernisation de la société camerounaise par la gouvernance foncière va se traduire par l'édiction des mêmes règles pour régir l'ensemble de la société camerounaise et la suppression de toutes pratiques étrangères à cet objectif.

<sup>11</sup>Pour assurer l'efficacité économique de son agriculture, l'État camerounais va édicter des règles qui lui garantissent la disponibilité des terres nécessaires à sa politique de développement et de rentrée des devises et d'assurer sa souveraineté alimentaire d'une part, et d'autre part, pour atteindre l'objectif d'intégrer l'agriculture camerounaise dans le système capitaliste mondial, l'État camerounais a opté pour la promotion des agro-industries pour favoriser la productivité et l'efficacité de ce secteur et faciliter son intégration dans le marché international.

<sup>12</sup>Dont un représentant du Service des Domaines (Secrétariat) du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de l'Élevage, du Cadastre, le Chef et deux notables du village intéressé.

<sup>13</sup>Ces missions sont celles d'organiser l'espace rural en zones agricoles et en zones d'élevage en fonction des besoins des populations et des exigences du développement, de définir les modalités d'utilisation des zones mixtes. À égard, elle détermine l'époque de l'année où, compte tenu des conditions climatiques et du cycle des cultures, l'agriculture et l'élevage peuvent être pratiqués par alternance. Ces zones sont insusceptibles d'appropriation privée ; les exploitants ne peuvent y posséder qu'un droit d'usage saisonnier, d'exercer un contrôle permanent sur le terroir agro-pastoral en vue de s'assurer que les agriculteurs et les éleveurs respectent délimitations des zones respectives.

<sup>14</sup>Le décret N°74/412 du 24 avril 1974 portant délimitation des périmètres nationaux d'aménagement agro-pastoral visait à séparer les espaces destinés à l'agriculture et ceux destinés à l'élevage



**Photo 1:** Photo d'un village des déplacés hors des sites pionniers de migration.

Plusieurs projets qui ont suppléé l'État dans la Région ont consisté à démarquer, renégocier ces limites. Mais ces mesures préventives de l'occupation anarchique vont s'avérer inefficaces. L'État, dont l'intervention faisait créer déjà une ambiguïté, va donc se retirer.

***La faible prise en compte des questions de développement durable et des réalités sociopolitiques sources de malentendus chez les protagonistes des migrations dans le Nord***

Le rôle de l'État dans les migrations s'est fait en laissant des sentiments ambigus chez les parties prenantes. Son intervention comme son retrait ont laissé des situations qui ont conduit à des malentendus chez les agriculteurs, les éleveurs et les chefs traditionnels qui l'apprécient diversement selon l'intérêt de sa présence ou absence pour l'acteur. Pour les migrants et les protagonistes de l'agriculture dans la zone comme la Sodécoton, le discours de l'État sur le foncier est une opportunité de développement. En effet, ils soutiennent et entretiennent la philosophie «les terres appartiennent à celui qui les a mises en valeur». Dès le milieu des années 1980, l'Église catholique va manifester une offensive droitdelhommiste, à travers ses institutions

sociales comme le CDD, les programme Justice et Paix et ses prélats comme le Cardinal Christian Tumi alors archevêque de Garoua, pour défendre les migrants qui se trouvent être des chrétiens et ne le cachent pas comme le montre la profération des églises et la croix qu'ils hissaient au sommet de leur case. Cette offensive consiste en la dénonciation des abus et de l'omniprésence des chefs traditionnels dans la gestion du foncier et appelle à l'application du droit de l'État et la liberté de religion. Ce qui constituait alors, pour les peuls, une violation d'un pacte tacite de ne pas afficher ostentatoirement l'Église dans la région du Nord au profit de l'islam, violation perçue comme une subversion (32). Pour les peuls et éleveurs, cela constitue une remise en cause des arrangements historiques et un nouvel ordre socio-politique dans lequel, ils ont du mal à préserver leurs intérêts. Les éleveurs voyaient l'expansion de l'agriculture et le nombre toujours grandissant des migrants comme une menace à leur territoire. Les destructions des cultures ou certaines attaques ont été interprétées comme des stratégies de défense<sup>15</sup>. Pour les lamibés, chefs traditionnels, les migrations constituent une opportunité de valorisation de leur lamidat à travers l'augmentation du nombre de sujets, de l'impôt<sup>16</sup> et de la Zakat<sup>17</sup>.

<sup>15</sup>Les entretiens avec les agriculteurs de Mafa Kilda, Lagdo et Koza ont confirmé cette thèse.

<sup>16</sup>Jusqu'en 2007, Le Lamido de Theboa percevait 5000 FCFA au lieu de 3250 inscrit sur le tiket.

<sup>17</sup>Par la Note de Service N° 002/NS.D21.06/SP qui rappelait des instructions du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Sous-préfet de Ngong.

Mais certains événements qui sont intervenus dans la fin des années 1980 et début 1990, ont été vécus par les peuls et les éleveurs, y compris par les autorités traditionnelles (lamibés) comme une trahison de l'État.

De plus, les lamibés perçoivent comme une menace l'avènement du multipartisme, de la décentralisation et l'accès démocratique au pouvoir (7), du fait de la remise en cause de leur pouvoir. Mais il faut relativiser cette perte d'influence dans la mesure où les autorités traditionnelles ont réussi à négocier un marché tacite avec l'État central dans lequel «les chefferies bénéficient d'un blanc-seing pour l'administration de leurs territoires et seront bien représentées dans les plus hautes sphères dirigeantes, tant qu'elles restent fidèles au pouvoir et qu'elles le manifestent lors des échéances électorales. La recherche d'équilibres entre le Nord et le Sud confère aux chefferies des pouvoirs dont l'étendue efface parfois les cadres réglementaires de l'État. La reconnaissance officieuse du pouvoir coutumier comme gérant exclusif du foncier figure parmi les libéralités accordées par le gouvernement aux lamidats» (29). Ce qui les amène à voir d'un mauvais œil les migrants qui s'engagent dans l'opposition, voire à les chasser de leur territoire. Les migrants constituent une force électorale de part leur nombre redouté par les autorités traditionnelles dans la zone. Certaines n'hésitent pas à se montrer très offensives face à toute tentative des migrants de brandir cette arme en s'engageant dans l'opposition (24). Ce qui conduit souvent à transformer certains conflits sur le terrain politique et à la mobilisation des élites. La volonté de certaines élites à tirer profit explique la tournure de certains conflits comme à Lagdo qui éclate entre la Société Agro-Industrielle de la Bénoué (SAIB) et les migrants<sup>18</sup>.

Cette faible prise en compte des réalités socio-politiques ont créé des conflits dont les différentes initiatives de recherche de solutions se sont soldées, pour la plupart, par l'échec du fait des problèmes de pérennisation des solutions (26). Les règles et les décisions prises sont régulièrement transgressées par les acteurs qui ont participé à leur élaboration. Car le dispositif souvent proposé est difficilement appropriable par les bénéficiaires; il est souvent «un processus de négociation exogène et compliqué, remettant souvent en cause des stratégies personnelles ou de groupes peu compatibles avec un intérêt commun difficile à appréhender» (26: 650).

Les différents acteurs ayant pris part ou porté des projets de résolution de conflits fonciers avaient non seulement fait le choix des outils et de la méthodologie de leur administration, mais ont contribué à créer la situation dénoncée. Pour la Sodécoton et les autres programmes qui les ont accompagnés dans l'organisation et l'installation des migrants de l'Extrême-Nord, il s'agissait de favoriser une efficacité techniciste sans approche sociale et culturelle préalable; puisque les terres en question sont réputées «vides» (27:663). Mais en fait, il s'agit plus de «la méconnaissance optimale au service du développement» (27). Se faisant, la Sodécoton a contribué à faire prospérer l'idée selon laquelle, «la terre appartient à ceux qui la mettent en valeur»; ce qui n'est pas sans créer de conflits. Le CDD a fait passer, au sein des migrants, une idée identique (27:673). Ce qui est loin de faire unanimité chez les éleveurs peuls.

### **Kazo II, îlot de développement durable dans la région du Nord Cameroun?**

La question environnementale absente des préoccupations des politiques publiques fera son entrée dans les politiques migratoires suite au changement de paradigme opéré à Rio et va susciter quelques éléments de durabilité observables dans la gestion des ressources agropastorales à Koza II.

### **Changement de paradigme de développement et sa réalisation à Koza II**

#### ***Les impulsions environnementales et participatives de Rio et du vent du multipartisme sur les migrations au Nord du Cameroun***

Suite aux appels de Rio et à ce qui a été appelé le «vent de l'Est», une nouvelle dynamique environnementale et démocratique s'invite dans les politiques publiques environnementales et agropastorales au Cameroun. En son Principe 10, la Déclaration de Rio dispose que «la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci.

<sup>18</sup>En effet, dès les premiers moments de cette affaire, les élites politiques ont voulu en tirer parti. C'est le cas de Dakolé Daissala, président du Mouvement démocratique pour la défense de la République (MDR), Marcel Rodo, Tikela Kemone et Luc Ayang sans oublier Zacharie Perevet (tous membres du gouvernement à l'époque) qui aurait eu un échange très incisif avec Marafa Hamidou Yaya alors Minatd dans les services du premier ministre selon le quotidien Mutations du 12 mai 2011. Si des élites comme Amadou Alil et Djibril Cavaye Yégué prétendent être neutres, ils sont fortement soupçonnés soutenir les responsables de la SAIB pour des raisons religieuses par les migrants. Bien que les migrants aient essayé de donner l'impression d'agir à leur propre chef, ils sont trahis par leur origine et leur initiative utilisant la voie politique comme la lettre au président de la République le 30 mars 2011.

Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré». Cette Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable invite également les États à prendre des mesures législatives pour traduire le développement durable dans leurs politiques nationales environnementales<sup>19</sup>. Par la Loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche, le Cameroun s'est fixé pour objectif de couvrir au moins 30% de la superficie totale du territoire national sous forme de forêts permanentes. Aux termes de l'article 22, «Les forêts permanentes doivent couvrir au moins 30% de la superficie totale du territoire national et représenter la diversité écologique du pays». Mais la «Forêt Communautaire» qui est son dispositif phare pour faire participer les populations à la gestion durable tout en leur permettant de bénéficier des revenus de l'exploitation forestière a connu un faible impact dans le Nord du pays (14). Bien que ces mesures ne se soient pas toujours traduites par des mesures concrètes, on a constaté une montée de la sensibilité environnementale et écologique chez les migrants et les acteurs qui les accompagnent. Pour le cas du CDD, la question environnementale constitue un volet de la formation des candidats aux migrations dès 1997. Dans son plan cadre triennal 1997/2000, le CDD a identifié la détérioration de l'environnement comme un défi pour lequel il proposait une formation à la gestion des ressources naturelles (protection, utilisation durable, renouvellement). Ce qui s'est traduit, dans sa politique de migration par l'institution d'un module «protection de l'environnement»<sup>20</sup>. Depuis, la question environnementale fait partie des modules de formation des candidats à la migration. En général, il s'agit de leur faire prendre conscience de la fragilité de l'environnement, des enjeux de la dégradation du sol pour leur agriculture et sur les moyens de lutte contre les érosions et la perte de fertilité des sols.

D'autres acteurs comme la Sodécoton ont intégré dans leur logique d'intervention un volet gestion de la fertilité avec plusieurs actions, notamment à travers DPGT (Développement Paysannal et Gestion de Terroirs), ESA (Eau, Sol, Arbre). La participation et le leadership des bénéficiaires s'est vite avéré fondamental pour la réussite de ces programmes (3). C'est ce qui a amené les acteurs à intégrer la négociation et la participation dans la gestion des ressources.

Face aux conflits, de plus en plus nombreux, voire violents, entre les agriculteurs migrants et les éleveurs peuls d'une part, et, d'autre part, l'opportunité de la décentralisation, les acteurs vont

développer la participation des populations et la négociation, avec les différentes parties prenantes, les plans de gestion des ressources naturelles. Le CDD va associer les autorités traditionnelles dans leur stratégie d'installation des migrants à travers l'identification et la négociation préalable des sites auprès des autorités traditionnelles locales et administratives. Mais il n'intégrait pas les éleveurs dans leur démarche. La Sodécoton va inscrire la négociation dans son approche de la planification, à partir de 1994, à travers le projet «Développement paysannal et gestion des terroirs», notamment dans son volet «Gestion de terroirs et des ressources naturelles». L'idée consiste en «une politique d'aménagement du territoire à l'échelle locale, c'est-à-dire comme un ensemble de règles et de techniques conçues et adoptées par un groupe de population pour l'exploitation des ressources naturelles incluses dans les limites de son terroir» (30). Éleveurs, agriculteurs et autorités traditionnelles sont alors invités à délimiter les espaces d'agriculture, de pâturage, les pistes ou couloirs de passage des animaux; à définir les règles de gestion et à matérialiser les limites de ces espaces. Ceci a contribué à réduire les conflits, du moins le temps des projets. Cette situation n'a cependant pas perduré après les projets. Se pose donc un problème de pérennisation de ces initiatives (26), d'où l'idée de leur ancrage institutionnel.

Le programme Justice et Paix de l'archidiocèse de Garoua se déploiera avec un programme spécial qui vise directement les conflits agropastoraux avec pour principale stratégie d'intervention une gestion basées sur les modes alternatifs aux affrontements: dialogue, médiation et négociation. Des Comités Locaux de Prévention des Conflits ont été alors mis en place<sup>21</sup>. Face à la fragilité (illégalité, illégitimité et dont risque de disparition après le projet) qui pesait sur ces comités du fait de leur absence de reconnaissance par les autorités administratives, le programme a décidé de les faire reconnaître comme association au sens de la Loi N° 90-53 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association. En attendant de voir comment cela va évoluer, on peut quand même dire que l'officialisation n'est pas un gage de pérennité. D'ailleurs, certains l'ont compris et vise plutôt l'institutionnalisation des processus ainsi créés, d'où l'idée de plan de développement communal promu par le Programme de Développement de l'Ouest-Bénoué (PDOB) et le Programme National de Développement Participatif (PNDP) pour assurer l'ancrage institutionnel de la négociation dans les plans de développement des communes. C'est dans ce cadre qu'a été mise en la forêt agro-sylvo-pastorale de Koza II.

<sup>19</sup>PRINCIPE 11 Les États doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement.

<sup>20</sup>Cf. (4), (5) et (6).

<sup>21</sup>Ces comités ont été installés dans les localités suivantes en 2012: Bounjoui, Israel, Mafakilda et Lagdo, in Vandi Faché, Rapport de Stage à la Commission diocésaine Justice et Paix de Garoua, Inédit, 2012, p. 13.

Le Programme d'appui à la sécurisation et à la gestion intégrée des ressources agropastorales de l'AFD lancé en 2014 va dans ce sens avec les objectifs suivants: mettre en place, sous l'égide des communes, des processus de concertation impliquant l'ensemble des usagers pour une gestion efficace et durable des ressources agropastorales d'une part, et, d'autre part, développer des techniques de production favorisant une intensification agro-écologique des systèmes de production agricole et d'élevage.

### **L'ingénierie sociale comme supplément au retrait et à la défaillance de l'État ou la gestion en commun à l'œuvre à Koza II**

Le retrait et la défaillance, voire l'absence de l'État et de son droit sont perçus comme une atteinte à l'ordre public (destruction de l'environnement et conflits sociaux) sans vérifier la capacité locale de faire face à ces défis. Les autorités traditionnelles de la zone ont, pendant longtemps, fait des arrangements avec les éleveurs sur l'utilisation des pâturages, notamment en ce qui concerne les taxes à payer, les périodes, les couloirs de passages et les zones d'installation. Il s'ensuit donc que l'absence de l'État ou la gestion en commun n'est pas toujours synonyme du chaos. Le retrait de l'État a laissé se développer des arrangements entre les migrants, les éleveurs et les autorités traditionnelles (parfois inégalitaires), mais fondateurs d'une communauté de vie entre les éleveurs, les agriculteurs sous la houlette des autorités traditionnelles. En effet, les impôts payés au *lamido* qui pourrait être perçus comme une «certaine précarité» des droits fonciers des migrants et des éleveurs constituent des leviers de contrôle de la société par le *lamido* qui leur donne en retour la sécurité et garantit leur intégration dans la société, même si parfois, il s'agit d'une intégration inégalitaire.

Les éleveurs et les agriculteurs ont eu des complémentarités vertueuses et réciproquement bénéfiques. Cette complémentarité consiste dans l'intégration de l'élevage et de l'agriculture mais chacun pratiquant son activité. En effet, certains éleveurs s'entendaient avec des agriculteurs pour occuper leurs champs pendant la saison sèche; ce qui permettait aux éleveurs de trouver du foin gratuitement pour leurs bêtes, et, à l'agriculteur de voir son champ recevoir de l'humus gratuitement; un partenariat «gagnant-gagnant». L'ensemble de la zone de Touroua est sous administration du *lamido*, y compris les terres. Il n'y a pas, ici, des «terres sans maîtres», mais des terres communes. En effet, les terres non mises en valeurs par l'habitation et l'agriculture sont d'usage commun, y compris les zones protégées. Le *lamido* est le garant et le gestionnaire de ces terres qu'il peut affecter comme dons, en locations ou par achats aux membres de sa

communauté ou toute personne voulant s'installer sur son territoire. Le *lamido* peut, et c'est le cas à Koza II, déléguer son pouvoir à un collaborateur: *lawan* ou *djaoro*. En cas de nouvelles présences, le *djaoro* doit statuer avec les autres personnes sur l'accueil provisoire<sup>22</sup> avant d'envisager son installation définitive si la personne respecte les valeurs de la vie communautaire. Dans ce cas, le *Djaoro* peut demander à un membre de la communauté, selon les disponibilités des terres de lui trouver un espace pour construire et des terres pour ses champs. Dans certains cas, il peut lui donner sur la réserve du village. Dans le cas contraire, la personne est invitée par le *djaoro* à aller s'installer à ailleurs.

L'exclusion de certaines ressources d'appropriation privée individuelle comme les ressources d'eau naturelles ou artificielle (rivières et puits même si elles sont sur les parcelles d'une personne ou ont été creusés par elle), participent de la volonté de la société de vouloir préserver certains espaces communs.

Les conflits entre les différents protagonistes en contexte des migrations se situent entre la fin d'une communauté et sa recomposition. Dans le premier cas, on peut penser que toutes ces inquiétudes, incertitudes et tous ces sentiments d'insécurité, ont conduit à des mécanismes de défenses offensives et des stratégies individuelles ou collectives peu soucieuses de l'environnement et de la cohabitation; donc la fin de la communauté. Mais ces conflits peuvent être lus comme une réinterprétation des conditions de leur vivre ensemble par les protagonistes en vue d'améliorer leur statut dans la société. Ainsi les migrants n'hésitent pas, avec l'aide de certaines OSC et élites de leurs villages d'origine, à mobiliser le discours de l'État pour s'affranchir de la tutelle des autorités traditionnelles peules et légitimer leurs droits fonciers. On peut remarquer que la Sodécoton et ses autres programmes d'appui à l'organisation et à l'installation des migrants de l'Extrême-Nord, veut assurer une paysannerie capable de produire le coton en favorisant une efficacité techniciste. Les responsables des aires protégées et les défenseurs de l'environnement voient l'expansion de l'agriculture et de l'élevage comme une menace à leur cause et montent au créneau pour dénoncer, voire menacer d'expulsion les agriculteurs et les éleveurs. Le *Djaoro* de Koza II considère comme un souci pour sa communauté la pression de l'école de faune de Garoua, gestionnaire de la ZIC 19 sur laquelle le village est installé.

<sup>22</sup>En attendant de voir si les personnes respectent le pacte social local

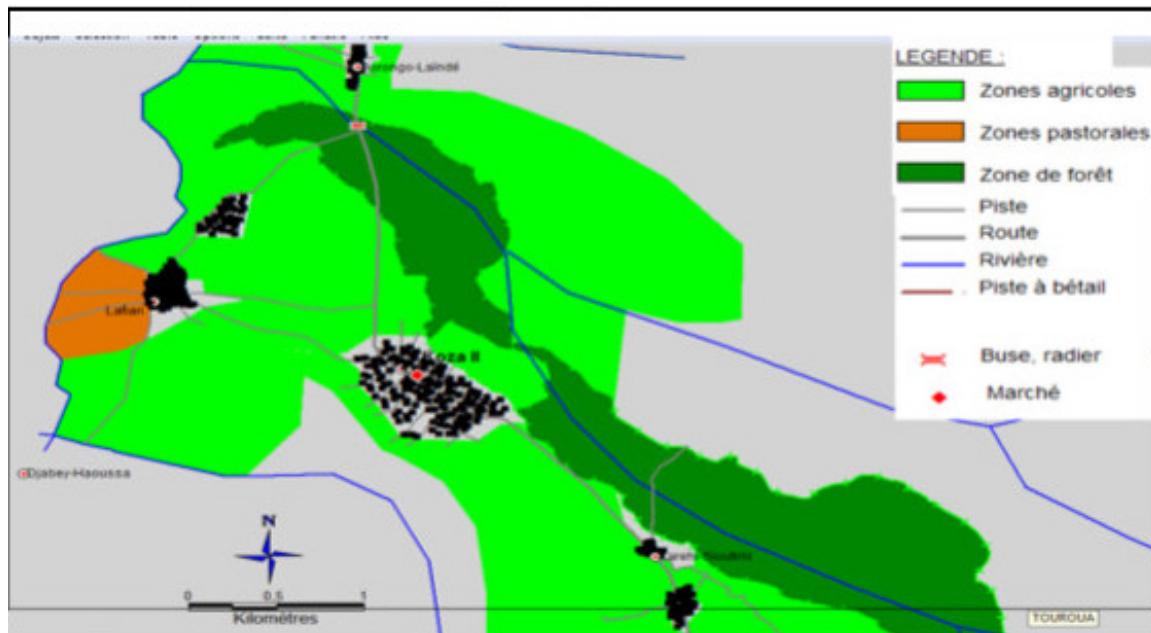


## Les aspects et les défis de durabilité du développement à Koza II

Ces lieux de migration ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations, à la création d'une communauté partageant un destin et engagée dans la préservation de son espace de vie. Les revenus de la plupart des personnes ayant migré dans ces zones ont largement augmenté, même si cela ne se traduit pas toujours par l'amélioration du cadre de vie. Les migrants de Koza venant des Monts Mandaras où ils étaient régulièrement menacés de famine ont une alimentation assurée et variée toute l'année. Dans ses rapports de suivi, depuis 1999, le CDD a rapporté une nette amélioration dans le domaine de l'alimentation chez les migrants de Koza II. Et contrairement à ce qu'ils observaient en ce temps concernant les habitats des migrants, on constate aussi une évolution. Plusieurs commencent à faire des maisons avec du matériel semi-définitif: briques de terres soutenues avec du ciment parfois, toit en tôles au lieu de la paille... Par ailleurs, plusieurs d'entre eux ont des moyens de transports personnels comme les motos, voire une voiture. Sur le plan social, malgré des conflits parfois violents (comme celui de 2004 où il y a eu des morts suite à une attaque du village dans la nuit), les différents groupes communautaires cohabitent pacifiquement et entretiennent des relations commerciales, humaines et professionnelles. On peut même dire qu'il y a l'émergence au niveau local d'une conscience de communauté de vie et de destin au sein de ces populations aux origines et caractéristiques diverses. En effet, ils organisent souvent des réunions pour les projets de développement (eau, école, santé...). Par exemple, il a été noté que les membres des Comités Locaux de Prévention des Conflits mis en place par le Codas-Caritas de Garoua participent aux autres activités de développement du village (25). Sur le plan politique, une durabilité de la gestion en commun est le fait que les lamibés partagent le pouvoir du lamido avec les chefs des communautés. «Les premiers migrants choisissent un représentant parmi eux, qui est nommé «Djaoro» et donc l'intermédiaire privilégié pour l'administration et auprès du *Lamido*» (26). Et, incidemment, elles contribuent à la stabilité et à l'équilibre du pays en offrant aux populations des possibilités d'améliorer leurs conditions de vie localement (8). En effet, les migrations comme celle de Koza permettent d'offrir aux populations, menacées par la pauvreté, l'insécurité alimentaire du fait du manque de terres, du changement climatique et depuis 2013 de l'insécurité, une possibilité d'améliorer leurs conditions de vie sans être en perpétuel déplacement.

Que ces migrants trouvent leur compte dans la Région du Nord est un gage de stabilité du pays, car cela évite l'exode rural qui aurait été un défi pour les grandes villes, déjà surchargées. On peut dire que le Nord joue le rôle d'amortisseur du choc démographique de l'Extrême-Nord sur le Sud du pays très prisé et son couvert forestier. Certaines initiatives environnementales et écologiques qui ont lieu à Koza II laissent même présager une durabilité de la gestion des ressources.

Théoriquement, l'intégration de l'agriculture-élevage peut prendre deux voies : «une disjonction complète, d'autre part une interpénétration complète des communautés, des activités et des espaces agricoles et pastoraux, différents niveaux d'intégration sont envisageables et se rencontrent pratiquement dans l'espace régional des savanes d'Afrique centrale» (13); jusqu'ici, la complémentarité entre l'agriculture et l'élevage a été abordée du point de vue technique (14) au mépris de sa complexité et de la diversité des évolutions possibles des connexions entre ces deux activités (16). En effet, elle constitue une stratégie de résilience des paysans face aux incertitudes climatiques, spéculatives ayant des impacts sur leurs revenus et donc de sécurisation (22). Ainsi, il y a de plus en plus de migrants qui recourent à l'élevage pour épargner les excédants de leur production pour faire face aux imprévus (éducation, santé, appui aux proches dans le village...), comme force de travail. Dans la région du Nord, l'élevage participe d'une stratégie économique, c'est-à-dire faire face aux incertitudes de revenus au cours des années. Mais l'articulation permet aussi une stratégie de lutte contre la dégradation des sols. Au-delà de cette intégration des activités, il y a une autre qui est fonctionnelle : les agriculteurs confient la gestion de leurs bêtes aux éleveurs (26) et les éleveurs recourent aux agriculteurs pour les conseils agricoles, la main d'œuvre et la commercialisation de leurs produits. Les différents projets d'accompagnement des migrants dans la zone et notamment la formation à la gestion durable des sols d'une part, et d'autre part, les sensibilisations ont développé chez les migrants une plus grande conscience environnementale et écologique. Ce qui a été renforcé par une prise de conscience de la finitude des ressources. Si les premiers migrants se permettaient d'étendre indéfiniment leurs parcelles, actuellement, ils savent qu'il n'est plus possible de le faire.



Carte 1: Forêt agro-sylvo-pastorale de Koza II.

### **Les défis et les enjeux d'une gestion durable des ressources en contexte de migrations dans la Région du Nord-Cameroun**

Il est donc clair que les migrations ne sont pas seulement une question de populations qui se déplacent et s'installent pour une durée plus ou moins longue et à qui il faut trouver et aménager des espaces ; c'est aussi une question environnementale et sociale. Les conflits et les échecs des initiatives de leur prévention/gestion montrent aussi la complexité et la place des rapports socio-historiques et politiques dans la gestion des ressources naturelles. Les conflits et les problèmes environnementaux sont certes négatifs, mais ils sont aussi le lieu des luttes sociales en vue de renégociation de nouveaux rapports à travers la recherche de l'équilibre des intérêts de différents acteurs conduisant souvent à des arrangements favorables au développement durable comme c'est le cas à Koza II. Mais une telle démarche reste précaire du fait de certains enjeux tant au niveau local, national qu'international si les politiques ne s'y adaptent pas (31). Au niveau local, la pression sur les ressources du fait de la croissance démographique (migrations et déplacements des populations suite à Boko Haram)<sup>23</sup> et la dégradation des sols et des rapports entre éleveurs et agriculteurs restent un enjeu majeur. Le défi ici est donc la prise en compte du pastoralisme nomade et sa

cohabitation pacifique avec l'agriculture, la maîtrise de la migration. Ce défi devient crucial avec les déplacements des populations suite aux exactions de Boko Haram et l'insécurité (coupeurs de routes, kidnapping, vols de batails...) qui menacent les éleveurs (2; 28) qui risquent d'entraîner la dégradation du sol, le déplacement des populations sur d'autres sites avec le risque de destruction de l'environnement et de conflits sociaux. De plus, la question « genre » déjà précaire devient décisive et délicate lors que les femmes doivent assumer la charge de la famille toute seule<sup>24</sup>. L'autre enjeu est celui lié à l'articulation des intérêts locaux avec les intérêts nationaux, y compris celui d'appuyer l'intérêt local. Jusqu'ici, en plus de l'approche top-down dénoncée, on constate une disparité des acteurs (très peu de collaborations entre les OSC et ONG encore moins avec les pouvoirs publics) et la prééminence de l'approche sectorielle dans le déploiement de l'État (Agriculture, élevage, éducation...).

Il s'ensuit qu'il y a nécessité d'un appui discret mais efficace des administrations du développement rural (agriculture, forêt, élevage...). Ce qui pourrait passer par une politique cohérente et adaptée de développement rural (par opposition aux politiques sectorielles et standardisées)<sup>25</sup>, en intégrant notamment la question socio-politique.

<sup>23</sup>Il faut noter que cette menace est plus importante car ces personnes n'ont pas la même histoire que les premiers migrants qui ont reçu une formation sur la protection de l'environnement et la vie communautaire. En même temps, il faut la relativiser du fait du contrôle des migrations faites par la communauté sur son territoire.

<sup>24</sup>Les déplacés qui arrivent actuellement montrent qu'ils sont en majorité constitués des femmes et des enfants.

<sup>25</sup>Il faut tout de même relativiser car le Cameroun a adopté en 2005 une stratégie de Développement du Secteur Rural pour les quatre départements ministériels concernés par le développement rural (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, Ministères des Forêts et de la Faune, Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature). Par ailleurs, certains bailleurs mettent en compte cette réalité comme le Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations familiales Agropastorales financé par l'AFD.

En particulier, il faut réfléchir à une politique nationale de gestion des déplacés au risque de voir la région de Koza II et les autres zones d'attractions des migrants et des déplacés voir leur développement détruit et celui d'autres endroits identiques avec le risque d'insécurité.

Les mutations de l'agropastoralisme et les stratégies que développent les acteurs (21) y compris celles, a priori inégalitaires est un champ d'observation et une raison de prudence dans l'élaboration des recettes pour accompagner la gestion durable en milieu rural. La réussite des interventions en faveur des ruraux en contexte de migration fait toujours appel à des formules standardisées. Mais tout cela suppose une autre démarche d'intervention en milieu rural qui place les populations dans la diversité de leur composition mais aussi dans la complexité de leurs rapports socio-historiques au cœur de sa méthodologie. Ce qu'on constate actuellement c'est le cloisonnement des acteurs : les chercheurs d'un côté, les intervenants s'appuyant quelquefois sur les recommandations des expertises, les populations bénéficiaires qui comprennent à peine les logiques qui leur sont proposées. Pour assurer la durabilité de la gestion des ressources en milieu rural, il est fondamental, non seulement de prendre en compte les besoins des acteurs locaux notamment dans la recherche, ses liens avec la société et avec le politique, mais aussi travailler à faire passer les résultats de la recherche dans la prise des décisions. Le défi est donc celui de mettre à la disposition de ces acteurs ruraux un dispositif d'aide à une décision au service de leur développement durable dans leur contexte de migration (20, 33) et de les intégrer dans le processus de prise de décisions. Tout en réaffirmant la nécessité de l'expertise pour la gestion durable des ressources naturelles, il faut la mettre au service des débats publics et les mécanismes de prise de décision d'une part, et, d'autre part, la rattacher aux valeurs qui prévalent dans une société et à l'amélioration des conditions de vie des populations. L'ancrage social de l'expertise pourrait consister à intégrer les éléments de valeurs de justice sociale et de solidarité dans les rapports fonciers et d'agropastoralisme, de modèle de société, de modèle agricole, de vivre ensemble et non de technique juridique ou agropastorale uniquement. Par ailleurs, elle pourrait aussi consister à poser et déterminer les conditions de pertinence d'une gestion des ressources naturelles pour l'amélioration des conditions de vie des populations et de la justice sociale (19). Une telle expertise doit être un outil de débat public au service de la société. Ce qui suppose une réorientation dans la conduite de la recherche et sa méthodologie. Elle pourrait servir à : mobiliser et sensibiliser l'opinion publique, les populations et la société civile; accompagner les populations dans la

gestion de leur différence de point de vue et leurs luttes de leadership et constituer le lieu de passage des idées aux politiques publiques. Les objectifs stratégiques d'une telle recherche pourraient être d'accompagner une société dans la réappropriation de son développement en mettant à sa disposition un outil d'interpellation des décideurs et d'implication des citoyens dans la gestion des ressources pour leur développement. Ceci pourrait consister à interpeller les décideurs (autorités traditionnelles et religieuses; bailleurs de fonds et Partenaires Techniques Financiers (PTF) et pouvoirs publics) et faire réapproprier le combat pour leur développement par les citoyens.

## Conclusion

Les migrations sont, sans doute, causes de la destruction de l'environnement dans la région du Nord du Cameroun comme c'est souvent le cas. L'absence d'intérêt particulier des acteurs pour la question environnementale et l'idée de construction de l'État-Nation basée sur la citoyenneté a souvent accentué cette situation comme cela peut s'observer dans les premières générations de projets de migrations dans le Nord du Cameroun. Mais l'avènement du multipartisme et l'inscription de la question environnementale dans l'agenda politique des pays du monde et sa réappropriation par les bailleurs de fonds et les ONG, ont induit des interactions complexes entre développement durable et migrations comme dans la zone de Koza II au Nord du Cameroun. Il y a certes, des conflits et des tensions, mais on constate l'émergence au sein de ce groupe une conscience de communauté de vie et un certain sens de la durabilité dans la gestion de ressources agropastorales. Ainsi, face au pessimisme sur la durabilité socio-économique, écologique et environnementale, cette étude montre, à travers le cas de Koza II, que la rencontre des populations d'origine différente peut, grâce à l'ingénierie sociale locale, conduire au développement socio-économique durable et à l'avènement d'une démocratie locale et de façon inattendue à la lutte contre la désertification.

Sur le plan socio-économique, ces lieux de migration ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations, à la création d'une communauté partageant un destin et engagée dans la préservation de son espace de vie. On y observe que la migration a permis aux montagnards sans terres de la Région de l'Extrême-Nord, non seulement, d'améliorer leurs conditions de vie, mais aussi d'entreprendre des échanges avec les communautés des bergers nomades.

Sur le plan politique, ces expériences montrent l'émergence au niveau local d'une conscience de communauté de vie et de destin au sein des populations aux origines et caractéristiques diverses. Et, incidemment, elles contribuent à la stabilité et à l'équilibre du pays en offrant aux populations des possibilités d'améliorer leurs conditions de vie localement. Sur le plan environnemental, l'agro-écologie et l'agropastoralisme adoptés par les acteurs contribuent à la durabilité sociale, économique et environnementale des ressources foncières et forestières.

Mais cela suppose de dépasser certains défis, notamment celui d'articuler recherche, dialogue social et politique en vue d'une co-construction des politiques publiques adaptées aux besoins des populations et qui participent d'un processus sociopolitique qu'elles se réapproprient comme on peut observer au sud du pays en zone forestière (11), voire envisager la société civile comme un « législateur "bis" » (18). Toute la question est celle de savoir comment formaliser cette forme d'intervention.

### Références bibliographiques

1. Abouya A., Breton C., Moussa A., & Raimond C., 2009, *Projets de développement rural et question foncière dans la région du Nord-Cameroun: des innovations mais quelle pérennité?*, In: *Savanes africaines en développement: innover pour durer* (pp. 9-p). Cirad.
2. Ankogui-mpoko G. F., Passingring k., Ganota B., & Kadekoy-Tigague D., 2009, *April, Insécurité, mobilité et migration des éleveurs dans les savanes d'Afrique centrale*, In: *Savanes africaines en développement: innover pour durer* (pp. 10-p). Cirad.
3. App, B. J., 2004, *Rural reforestation projects in Touroua Northern Cameroon*.
4. CDD, *Plan cadre 1997/2000*, Inédit.
5. CDD, *Plan cadre 2000/2003*, Inédit.
6. CDD, *Plan cadre 2003/2006*, Inédit.
7. Devèze J.-C. & Madaule S., 1992, «*Évaluation rétrospective du projet Sud-Est-Bénoué (Cameroun)*», CFD.
8. Devèze J.C., 2006, Le coton, moteur du développement et facteur de stabilité du Cameroun du Nord?, *Afr. Cont.*, 1, 107-120.
9. Dongmo A. L., Havard M., Mbiandoum M., & Njoya A., 2007, *Responsabilités sociétale et étatique dans la gestion des terroirs et des relations agriculture-élevage au Nord-Cameroun: toward a negotiate platform*.
10. Faché V., *Rapport de Stage à la Commission diocésaine Justice et Paix de Garoua*, Inédit, 2012.
11. Faché V., Dkamela G.P., Sassia K. & Karpe P., 2016, *Les communs en milieu forestier: un processus en cours en Afrique Centrale?*, Journée forêt du Comité Technique Foncier et Développement, AFD, Paris 17 mai 2016.
12. Hardin G., 2009, The Tragedy of the Commons, *J. Nat. Res. Policy Res.*, 1, 3, 243-253.
13. Gautier D., Ankogui-Mpoko G.F., Réounodji F., Njoya A., & Seignobos C., 2005, *Agriculteurs et éleveurs: deux communautés, deux activités dominantes, pour quelle intégration territoriale?* In: *Savanes africaines: des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis*. Actes du colloque, Garoua, Cameroun (pp. 11-p). Cirad-Prasac.
14. Gautier D., Smektala G., & Njiemoun A., 2003, *Règles d'accès à la ressource ligneuse pour les populations rurales du Nord-Cameroun: perspectives de la nouvelle loi forestière de 1994*, In: *Savanes africaines: des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis*. Actes du colloque, Garoua, Cameroun (pp. 8-p). Cirad, Prasac.
15. Gendrea F., Gubry P., Véron J., & Keyfitz N., 1996, *Populations et environnement dans les pays du Sud*, IRD
16. Gonne B., Sougnabe P. & Ngana F., 2009, *Le champ et le bœuf en savane d'Afrique centrale complémentarité, antagonisme ou intégration?*, In: *Savanes africaines en développement: innover pour durer* (pp. 8-p). Cirad.
17. Iyebi Mandjek O. & Seignobos C., 1997, *Le suivi des migrants mafa à travers quatre terroirs, Agricultures des savanes du Nord-Cameroun: vers un développement solidaire des savanes d'Afrique centrale*.
18. Karpe P., Le Roy E., Bertrand A., Aubert S. & Boutinot L., 2015, *Le conflit: droit traditionnel versus droit moderne, cadre de règlement*. Mille G. (ed.), Louppe D. (ed.), *Mémento du forestier tropical*, Versailles, Quae.
19. Karpe P., Le Roy E., Bertrand A., Aubert S., Boutinot L. & Faché V., 2015, *La régulation des droits fonciers: l'accaparement des terres au Cameroun et la mise en place de l'Observatoire sur le foncier*. Mille G. (ed.), Louppe D. (ed.), *Mémento du forestier tropical*, Versailles, Quae.
20. Labonne M., Magrong P., & Oustalet Y., 2003, *Le secteur de l'élevage au Cameroun et dans les provinces du grand Nord: situation actuelle, contraintes, enjeux et défis*, In: *Savanes africaines: des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, Garoua, Cameroun* (pp. 12-p). Cirad, Prasac.
21. Liba'a N.K. & Havard M., 2006, Mutations de la filière cotonnière dans les provinces septentrionales du Cameroun: Perception et stratégies paysannes, *Cah. Géogr. Québec*, 50, 139, 65-82.
22. Liba'a N.K., & Havard M., 2006, Mutations de la filière cotonnière dans les provinces septentrionales du Cameroun: Perception et stratégies paysannes, *Cah. Géogr. Québec*, 50, 139, 65-82.
23. Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, *Rapport sur le développement économique du Cameroun*. Région du Nord, 2013.
24. Mouiche I., 2000, Ethnicité et multipartisme au Nord-Cameroun, *Rev. Afr. J. Pol. Sci.*, Vol, 46-91.
25. Programme *Justice et Paix de l'archidiocèse de Garoua*, Rapport d'activités 2015, Inédit.
26. Raimond C., Breton C., Abouya A. & Moussa A., 2010, Planification territoriale et accès aux ressources naturelles. Retour sur la démarche participative des opérations de sécurisation foncière dans le Nord Cameroun, *Ann. Geogr.*, 6, 639-656. Armand Colin.

- 
27. Seignobos C., 2010, Une négociation foncière introuvable? L'exemple du Mayo-Rey dans le nord du Cameroun, *Ann. géogr.*, **6**, 657-677. Armand Colin.
  28. Seignobos C., 2011, Le phénomène zargina dans le nord du Cameroun, *Afr. Cont.*, **3**, 35-59.
  29. Teyssier A., Hamadou O., Bachirou S., & Toukrou A., 2003, *Expériences de médiation foncière, entre pratiques coutumières et Code foncier. In Savanes africaines: des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis.* Actes du colloque, Garoua, Cameroun, Cirad, Prasac.
  30. Teyssier A. & Ousman H., 1995, *Gestion de terroirs et gestion de ressources naturelles au Nord-Cameroun. Première année d'exercice: orientations, mise en place du dispositif et démarrage des actions.*
  31. Touré O. & Benkahla A., 2014, Des politiques foncières adaptées aux enjeux pastoraux en Afrique sahélienne, *Afr. cont.*, **1**, 88-89.
  32. Tumi C., 2006, *Les deux régimes politiques d'Ahmadou Ahidjo, de Paul Biya et Christian Tumi, prêtre (éclairage), Douala, Maccacos.*
  33. Vall E., Njoya A. & Guérin H. 2003, *L'animal et l'élevage dans les espaces agraires, l'alimentation des villes et les politiques agricoles: spécificités et complémentarité avec les autres activités rurales. Synthèse des communications du thème 3, In: Savanes africaines: des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis.* Actes du colloque, Garoua, Cameroun (pp. 13-p). Cirad-Prasac.

---

F. Vandi, Camerounais, Doctorant, Université de Strasbourg Science Politique et Histoire., École doctorale Droit, Strasbourg, France.